



AGENDA

Vendredi 18 janvier - 20h30

RÉUNION DE SECTION
Salle des Fêtes de la Pallice
42 Bd Emile Delmas

Samedi 19 janvier - 14h00

RÉUNION DU PÔLE VIE MILITANTE
Fédération, 103 Avenue Denfert
Rochereau

Samedi 19 janvier - 16h00

COLLAGE
Rdv à la Fédération, 103 Avenue
Denfert Rochereau

Mardi 22 janvier - 20h00

RÉUNION DU PÔLE FOND POLITIQUE
Fédération, 103 Avenue Denfert
Rochereau

CAMPAGNE MILITANTE

"FACE À LA CRISE, LE GOUVERNEMENT
AGIT CONCRÈTEMENT AU SERVICE DES
FRANÇAIS ET POUR L'AVENIR"



Rdv le 19 janvier à la fédération
pour organiser la distribution

SOMMAIRE

| | |
|------------------------|---------|
| EDITO | p. 1 |
| ACTU / DÉBAT | |
| L'égalité des Droits | p.2 - 3 |
| Loi de Finance | p.5 |
| REGARDS SUR... | |
| Les Rythmes Scolaires | p.6 |
| VIE DE LA SECTION | |
| Présentation de la CA | p. 3 |
| Présentation des pôles | p. 4 |

ÉDITO

"Faire vivre ce journal, c'est ainsi
faire vivre la parole et les idées"

PAR **FABIEN BRULAY**
SECRÉTAIRE DE SECTION DE LA ROCHELLE - VILLE

Chers camarades,

Quel plaisir de voir (re)naître un journal pour
notre section ! Perspectives Socialistes
s'annonce dès à présent comme un outil fort utile
pour s'informer, débattre et rendre plus efficace
notre investissement militant.

Je me réjouis également de voir que des
camarades, dépassant la satisfaction immédiate
de nos victoires et de nos majorités actuelles, ont
compris que le plus dur reste devant nous : dans
la guerre idéologique face à une Droite vexée et
revancharde. Qui use et abuse (trop) souvent
d'arguments et de postures populistes. Qui
empêche le développement de plus de justice,
d'égalité et de progrès social, et défend toujours
plus de conservatismes, d'individualismes et de
privilèges, argumentant sur la forme pour mieux
stagner sur le fond (merci au passage aux
« Sages » !).

Perspectives Socialistes est aussi un reflet de la
maturité démocratique de notre Parti, de sa
capacité à susciter le débat dans la continuité de
la Primaire de 2011 ; il se veut l'antithèse de
« l'ardente obligation » à suivre le(s) chef(s) telle
que l'on peut l'observer par ailleurs...

Faire vivre ce journal, c'est ainsi faire vivre la
parole et les idées, s'autoriser le doute et la
critique, tout en conservant le souci permanent
de l'amélioration du quotidien de nos
concitoyens... voilà aussi, je crois, une façon
intelligente de préparer les échéances à venir !

Amitiés socialistes,

PARTICIPEZ A LA VIE
DU JOURNAL DE LA SECTION

Envoyez vos articles,
vos réactions aux articles publiés
et/ou suggestions à

perspectives.socialistes@gmx.fr

" Le droit est prêt au mariage pour tous, seuls les politiques empêchent cette révolution "

PAR VIVIEN MANANGOU

La Révolution française de 1789 avait pour credo " l'égalité " ; c'est ainsi qu'aux termes de son article premier : " Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit... ". Pour compléter l'édifice, le principe est érigé en composante de la devise républicaine. Pouvait-il en être autrement ?

" La dignité humaine exige l'égalité de tous, le traitement juridique de chacun sans discrimination tenant aux qualités intrinsèques de l'être humain ". Dans ce sens, l'égalité est une promesse républicaine et " l'égalité pour tous " un combat pour la gauche, qui doit s'inscrire dans la catégorie des grandes avancées sociales et sociétales dont la gauche française est si fière.

Il convient donc de distinguer le mariage religieux, tout à fait respectable, célébré devant l'autorité religieuse, du mariage civil ou républicain, dont nous réclamons, derrière F. Hollande, l'ouverture à tous. Il est donc assez curieux de voir les religieux de tout poil, appuyés par des extrémistes de droite, semer la division et s'opposer au mariage pour tous, en violation de la loi de 1901 relative à la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Ainsi, il convient de rappeler que " le mariage est un acte public, juridique et solennel ", et que son ouverture aux couples homosexuels est une obligation républicaine. Il s'agit donc, avant tout, d'une simple affaire juridique, l'objectif étant de mettre fin à la discrimination que vivent les concernés au quotidien.

Un tel débat doit être épuré de toute considération morale, religieuse ou même philosophique. Dans cette perspective, le droit est prêt au mariage pour tous, seuls les politiques empêchent cette révolution. En effet, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé dans une affaire Schalk et Kopf c. Autriche en 2010, que " le droit au mariage n'est pas absolument limité entre deux personnes de sexe opposé ". Pour ce qui est du Conseil constitutionnel, il a considéré, dans la

décision n°2010-92 QPC, " qu'il revenait au législateur d'adopter des nouvelles dispositions pour faire évoluer la situation antérieure.

En définitive, il revient au législateur de répondre à cet appel du juge constitutionnel pour mettre fin à cette discrimination, et ainsi éviter l'exil de nos concitoyens vers Néchin, et pas toujours pour des raisons fiscales. Et enfin, nous pourrions dire qu'en matière d'égalité :

Le changement, c'est maintenant.

"Les plus de 60 ans ne verraient pas d'objection au mariage pour tous, mais restent très réticents à l'adoption, ignorant les conditions"

PAR MARC COURCIMEAUX

Il n'y a pas de bonne communication sans tenir compte de l'opinion.

Les plus de 60 ans ne verraient pas d'objection au mariage pour tous, mais restent très réticents à l'adoption, ignorant les conditions.

Pourtant, quelque soit la formation du couple, l'adoption d'un enfant (quelque soit son origine) est soumise et appréciée par une commission départementale de l'Aide Sociale, et, de l'avis plus ou moins discrétionnaire du Président du Conseil Général. Ce qui garantit l'intérêt de l'enfant.

L'adoption de l'enfant du conjoint est plus simple et admise par l'opinion.

"Mariage pour tous: un petit pas pour les homos... un grand pas pour l'égalité"

PAR BERTRAND GIRE

Entendons-nous, c'est bien d'égalité qu'il est question. C'est bien de l'ouverture d'un même droit pour tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle. C'est donc pour la France, de rattraper un retard considérable en matière de droits humains.

La droite, et les détracteurs de gauche parce qu'il y en a, ont voulu nous enfermer dans une terminologie inadaptée en parlant d'un prétendu "mariage gay".

Terminologie inadaptée, d'abord parce que cela évoque un mariage spécifique, lié à une revendication communautaire. Or il n'en est rien: ce n'est pas une "revendication d'homos" ni d'un quelconque lobby LGBT, c'est une revendication politique, forte, de gauche. Républicaine, surtout.

L'égalité, tout simplement, parce que "Tous les citoyens naissent et demeurent libres et égaux en droit".

Terminologie inadaptée, ensuite parce que "mariage gay" permettrait, dans le "pire des cas" pour les anti-égalité et conservateurs de tous poils, de créer une nouvelle forme d'union (Sarkozy s'engageait en 2007 pour une "union civile", depuis lors rangée dans les tiroirs et ressortie tout récemment pour tenter de couper court au débat interne à l'UMP). Mais une nouvelle forme d'union, ce serait ni plus ni moins un "Pacs amélioré", pour que les LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transsexuel-le-s) aient quasiment les mêmes "avantages" que les hétéros par le mariage... bref, encore un "os à ronger", pour se dédouaner devant une simple volonté de mettre tous les citoyens sur un même pied d'égalité.

L'art de compliquer le débat. Sans que cela ne gêne grand monde, et pourtant c'est le sujet, que les LGBT soient traités comme des sous-citoyens. Peut-être qu'en parlant de leurs affinités plutôt qu'en les réduisant à leur sexualité, cela décoincerait les conservateurs de gauche comme de droite ? Qu'est-ce qu'il y a de choquant à ce que deux homos qui s'aiment veuillent officialiser leur union et bénéficier d'un cadre juridique qui les protège mutuellement ainsi que... leurs enfants...

Ah, voilà peut-être le noeud du problème: la filiation... hormis les oripeaux judéo-chrétiens dont on tend à vouloir rester paré en France, en bons conservateurs pour encore 100 bonnes années peut-être, voilà qu'on place les enfants au coeur du débat. Qu'advient-il de nos chères têtes blondes si on les confie à des familles homoparentales ? Nous avons des réponses...

Suite page 3

REPÈRES

QPC : Question Prioritaire de Constitutionnalité
LGBT : Lesbiennes - Gays - Bisexuel-le-s & Transsexuel-le-s

Puis, les familles homoparentales existent depuis bien longtemps. Si bien que la Commission des lois a auditionné, le 20 décembre dernier, des enfants (devenus grands !) de parents homosexuels et bisexuels. De jeunes hétérosexuels (puisqu'il faut malheureusement le préciser) qui se sentent bien lieux dans leur peau que bon nombre d'enfants élevés dans des familles hétéronormées. Des enfants qui se sont sentis désirés et aimés. Qui ont trouvé leur équilibre avec deux mamans ou deux papas, et à qui il n'a manqué ni un "repère paternel" aux uns ni un "repère maternel" aux autres (en général on ne vit pas en vase clos dans sa famille, on passe une grande partie de sa vie à l'école puis en société...).

Pour terminer, à ceux qui considèrent que tout cela "n'est pas une priorité": pour quelques camarades ce n'était "pas une priorité" non plus en 2004 quand François Hollande a mis cela à l'ordre du jour en Bureau National au PS. A ce rythme, ce n'en sera jamais une, et voilà

la réaction de ceux qui ne se sentent pas concernés par une telle inégalité. Voilà la réaction de ceux qui n'ont pas connu de près ou de loin les dégâts qu'on inflige à des enfants homosexuels, dans une société où presque tous les repères sociaux sont hétéronormés, où tout ce qui touche à l'homosexualité est considéré comme trop coloré et décadent, et où ces mêmes enfants intègrent dès le plus jeune âge une violente homophobie intériorisée dès lors qu'ils perçoivent qu'un couple homo n'a pas les mêmes droits qu'un couple hétéro.

A ceux qui considèrent que tout cela n'est qu'un "problème de bourgeois", eh bien au nom de quoi doit-on empêcher des citoyens homosexuels de bénéficier des mêmes droits que les autres ? D'accéder à l'illusion du parfait bonheur bourgeois avec une belle maison, un beau toutou et un beau 4x4 ? Une belle lignée et du patrimoine à transmettre ? Pas au nom de la République en tout cas. Certainement pas la République à laquelle on croit, quand on est socialiste. A ceux qui veulent en changer le nom parce que mariage serait "lourd de sens":

un prétexte ! La priorité c'est que tout le monde ait les mêmes droits, le nom peut bien changer qu'importe ! Précisons toutefois que le mariage a maintes fois évolué, qu'on ne parle plus fort heureusement de son odieuse conception napoléonienne, et que le mariage religieux n'est pas concerné puisque seul le mariage civil est reconnu par la République. Nous n'avons pas de revendications quant au mariage religieux, la République n'en a que faire, et inversement la Religion n'a pas son mot à dire sur le mariage civil.

A ceux qui veulent tout simplement faire péter l'institution du mariage, c'est une autre bataille ! mais alors qu'elle ne soit pas prétexte à bloquer une avancée majeure vers l'égalité des droits.

Gageons que dans 10 ans on se demandera comment on a pu hésiter si longtemps à accorder les mêmes droits à toutes et à tous... et comment cela a pu susciter des réactions aussi violentes.

Qu'importe, parce que l'égalité c'est maintenant !

VIE DE LA SECTION

"Nous devons continuer à bâtir un projet de société de justice et de solidarité"

Il n'aura échappé à personne que l'actuel président de la République est issu de nos rangs. Tout en gardant un regard critique, il est de notre rôle d'assurer une pédagogie gouvernementale envers nos citoyens.

Les 60 propositions n'ont pas figé le socialisme pour 5 ans, elles donnent une toile de fond sur laquelle nous devons continuer à bâtir un projet de société de justice et de solidarité.

Nous avons aussi d'autres échéances à préparer, et poser des méthodes pour pouvoir faire émerger le meilleur de nous-mêmes, en s'attachant dans un premier temps à l'élaboration des projets municipaux et d'agglomération.

Pour nous donner les moyens d'être à la hauteur de ces enjeux, nous devons nous donner des outils et des méthodes, un règlement intérieur, un calendrier, des rendez-vous thématiques :

- Un règlement intérieur, qui vous sera présenté en réunion de section.
- Un calendrier prévisionnel semestriel, pour la section, le jeudi ou le vendredi dans la quinzaine qui suit la commission administrative (2ème mercredi du mois) et des dates cycliques concernant le fonctionnement des pôles (à fixer collectivement).
- Chaque réunion de section aura un temps thématique sur des enjeux nationaux et locaux.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

SECRÉTAIRE DE SECTION
Fabien BRULAY

SECRÉTAIRE ADJOINTE
Dany CHEVENON

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
Sophie BURLIER

TRÉSORIER
Yann GUEGUEN

TRÉSORIER ADJOINT
Bastien BLAQUE

MOTION 1
Mobiliser les Français pour réussir le changement
Jean-Bernard BRESSOT
Fabien BRULAY
Sylviane BRUNETEAU
Dominique BRICOT
Jean-Pierre CANCEDDA
Dany CHEVENON

Christelle CLAYSAC
Clément CUNIN
Pierre GALERNEAU
Evelyne GUERIN
Yann GUEGUEN
Brigitte GRAUX
Nanou JAUMOILLIE
Xavier LEMPEREUR
Claudie MANDROUX
Bernadette MARCHAIS
Edouard PAPILLON
Marcelle PINDARD
Danielle REBERE

MOTION 3
Maintenant la Gauche
Françoise BERGEON
Bastien BLAQUE
Jean MUNIER

MOTION 4
Oser, plus loin, plus vite
Sophie BURLIER
Arnaud KOZIC
Christiane MEYER

Pour fonctionner au mieux, la section s'organise en 3 pôles. Chaque pôle correspond à un des grands domaines qui rythment la vie de la section, chaque pôle impulse et coordonne les actions de la section, ces pôles ne sont pas décisionnaires. **Ces pôles sont ouverts à l'ensemble des adhérents, chaque adhérent doit pouvoir s'y investir, proposer...** C'est la Commission Administrative de la Section (CAS) qui à la responsabilité de les faire fonctionner / de les animer / de coordonner les initiatives. Chaque pôle est animé par 2 référents.

Fond Politique et Formation

- Préparation des formations en lien avec la Fédération
- Préparation de réunions thématiques "ouvertes" aux sympathisants
- Contribution de la section aux projets municipaux

RÉFÉRENTS

SYLVIANE BRUNETEAU
XAVIER LEMPEREUR

Comme cela a souvent été rappelé au cours de ces dernières semaines, notre section doit avoir l'ambition permanente d'être un lieu de débats, d'échanges, de formations, et cela aussi bien sur les grands enjeux nationaux que sur les sujets plus locaux qui intéressent le quotidien de nos concitoyens.

Produire des argumentaires, relayer ceux des instances nationales en les adaptant lorsque cela est possible ou nécessaire, riposter aux attaques de la droite, évoquer des sujets, des thèmes qui pourraient être abordés, approfondis et débattus en réunion de section, proposer des intervenants rédiger des projets d'articles pour le journal mais aussi, proposer à la CAS l'organisation d'événements publics... voilà autant de tâches auxquelles devra s'atteler, en lien étroit avec le secrétaire de section, le pôle fond politique.

Ouvert à l'ensemble des militants qui souhaitent s'investir, réfléchir et agir, il se réunira dès le courant de ce mois de janvier, à une date qui vous sera communiquée prochainement par un mail de la section, pour convenir d'un mode de fonctionnement et démarrer ses travaux. Nous comptons sur vous pour venir nombreux y proposer vos idées et y apporter votre énergie !

CONTACTS

bruneteau.sylviane@orange.fr
xvr.lempereur@gmail.com

Convivialité

- Organisation d'un banquet républicain annuel
- Logistique de campagne
- Verres de l'amitié entre militants
- Organisation des Universités d'Été

RÉFÉRENTS

CLAUDIE MANDROUX
PIERRE GALERNEAU

Pour que militer rime avec convivialité.

Se connaître, se reconnaître, se sentir intégré(e), se rencontrer pour discuter et débattre de façon informelle en partageant des moments festifs pour mieux agir collectivement, c'est en quelques mots l'objectif du pôle convivialité.

Nous aurons, pendant ces trois prochaines années, le privilège d'organiser l'accueil des nouveaux adhérents, le repas républicain annuel, les pots, l'université d'été (avec la fédération : soirée du jeudi, buvettes, stands)...

En résumé, tout ce qui permet de nous rassembler, dans le respect des sensibilités de chacun et dans des actions militantes ponctuées d'agréables moments d'échanges et de jouissance !!!!

Vous avez d'autres idées ou tout simplement le désir de développer et d'entretenir les valeurs de camaraderie socialiste au sein de notre section, alors rejoignez-nous sans tarder .

CONTACTS

pierre.galerneau@yahoo.fr
claudiemandroux@free.fr

Vie Militante

- Communication de la section
- Journal de section
- Blog
- Actions militantes hors campagnes
- Organisation des campagnes

RÉFÉRENTS

CHRISTELLE CLAYSAC
ARNAUD KOZIC

Militer c'est s'engager pour porter une vision progressiste de la société et participer aux victoires futures de nos idées ainsi que de nos valeurs.

Les militants, par leur présence, font progresser les valeurs de gauche à travers les campagnes d'affichage, les distributions, le porte-à-porte, les réseaux sociaux, l'implication dans la vie associative et syndicale...

Le journal de la section "Perspectives Socialistes" ainsi que le blog, constituent l'expression collective de notre réflexion, il est un lieu d'échanges et de débats où chaque adhérent peut contribuer au projet socialiste.

Face aux enjeux politiques que nous devons appréhender, il est important que notre réflexion et notre communication s'appuient sur un réseau de militants et sympathisants en phase avec les réalités de terrain.

Le pôle militant se veut être le coordinateur de l'action des adhérents de la section.

CONTACTS

christelle.claysac@gmail.com
kozinou@gmail.com

LOI DE FINANCES
RÉUNION DE SECTION JANVIER 2013

" La grande idée du gouvernement pour le budget 2013 est le rééquilibrage des comptes publics afin de pouvoir, d'ici deux ans, retrouver une liberté dans l'action publique grâce à l'outil budgétaire"

PAR SOPHIE BURLIER & SÉBASTIEN MINAUX

La Loi de finances est la présentation dans un document unique des dépenses de l'Etat et de la prévision des recettes pour l'année à venir. Présenté à l'automne, le projet est voté en décembre. On l'appelle communément "budget". C'est là que s'expriment les choix politiques d'un gouvernement, autant dans les dépenses qu'il choisit de mettre en œuvre que dans la façon dont il les finance (politique fiscale). C'est au parlement de voter le projet de Loi de finances (article 47 de la Constitution de 1958).

En 2006, le gouvernement de droite a mis en place une nouvelle constitution budgétaire appelée LOLF (loi organique relative aux lois de finances).

Depuis le 22 novembre 2012, nous avons également introduit par le biais d'une loi organique la fameuse règle d'or inscrite dans le TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Elle demande aux Etats de fixer une trajectoire d'équilibre structurel de leurs finances publiques (en gros tendre vers l'équilibre recettes / dépenses, en faire un

principe de gestion, même si en situation de ralentissement économique un déficit temporaire sera possible).

La grande idée du gouvernement pour le budget 2013 est le rééquilibrage des comptes publics afin de pouvoir, d'ici deux ans, retrouver une liberté dans l'action publique grâce à l'outil budgétaire. En effet, aujourd'hui, la charge de la dette (le remboursement chaque année) représente 48 milliards soit un peu plus que le premier poste de dépense du budget, l'éducation, avec 45 milliards.

Pour réduire le déséquilibre, il faut donc augmenter les recettes d'une part et réduire les dépenses d'autre part.

•AUGMENTER LES RECETTES en allant chercher l'argent où il se trouve :

Du côté des ménages aisés en instaurant par exemple une tranche supplémentaire pour l'impôt sur le revenu avec un taux marginal de 45% (pour les ménages déclarant plus de 150.000 euros annuels), en limitant la réduction liée aux niches fiscales à 10.000 euros, enfin en rehaussant le barème de l'ISF ou encore en plaçant dans son assiette les œuvres d'art dont la valeur excède 50.000 euros.

Du côté du capital en transformant par exemple la taxe sur les plus-values lors des cessions d'entreprises (on ne pénalise pas l'entrepreneur investi de longue date et qui ne cherche pas à spéculer en vendant ses parts de propriété d'une entreprise), en maintenant la surtaxe de 5 % sur le bénéfice des Grandes Entreprises.

L'écart entre la fiscalité pesant sur les PME et les grandes entreprises devrait

se réduire en faveur des premières.

+ 20 milliards d'euros

•RÉDUIRE LES DÉPENSES sans poursuivre la logique comptable de la droite mais en hiérarchisant les actions du gouvernement.

Les priorités sont la jeunesse et l'emploi (10.000 services civiques, 100.000 emplois d'avenir pour les jeunes sans diplôme), l'éducation, la justice et la sécurité (1.000 créations d'emplois). Ces choix se font à effectifs et masse salariale constants.

Les dépenses de l'Etat vont rester stables (ex : baisse de 5 % des budgets de fonctionnement des ministères ; la stabilisation en 2013 puis la baisse en 2014 du concours de l'Etat au financement des collectivités locales d'un montant de 750 millions d'euros en 2014 sera compensée par davantage de péréquation entre collectivités).

Les dépenses de la sécurité sociale devraient voir leur progression limitée en particulier pour l'assurance maladie (le respect de l'objectif de progression de 2,7 % par rapport à l'évolution naturelle des dépenses requiert de prendre des mesures d'économies : elles s'élèveront à 2,4 milliards en 2013 et porteront principalement sur les produits de santé (environ 1 milliard de baisses de prix et 0,6 milliard sur l'efficacité des prescriptions).

- 10 milliards d'euros

La hausse de la TVA, comme le crédit d'impôt accordé aux entreprises pour améliorer leur compétitivité qu'elle finance, ne s'appliquera qu'en 2014.

REPÈRES

La dette publique : accumulation des déficits financés par l'emprunt.

Aujourd'hui plus de 90% du PIB, Objectif 2017 : moins de 85%

Le déficit public, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat

2012 : 4,5% du PIB

Objectif 2013 : 3%

Objectif 2015 : 0,5% (règle d'or) PIB France = 2000 milliards d'€

Un impôt c'est :

-Un taux (fixe (CSG), progressif (IRPP))

-Une assiette (revenus du travail, du capital, patrimoine)

-Une modalité de recouvrement (déclaratif (IRPP), retenue à la source (cotisations))

La dernière tranche pour l'impôt sur le revenu à 75%.

Enfin, finalement censurée par le Conseil Constitutionnel, cette mesure concernait environ 1.500 contribuables percevant plus d'un million d'euros par an de revenu du travail. En moyenne ce supplément les aurait conduits à verser chacun en + 140.000 euros à la collectivité.

Pour mémoire, une vie de SMIC c'est 500.000 euros.

WEB / PRESSE

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/.../exercice-2013.html>

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/.../le-projet-de-loi-de-finances.html>

<http://www.economie.gouv.fr/files/projet-loi-finances-2013-plf-lpfp.pdf>

<http://www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-pour-2013-projet-loi-programmation-finances-publiques>

<http://www.senat.fr/rap/12-107-2/12-107-21.html>

<http://www.maire-info.com/.../plf-2013-les-collectivites-locales-devront-fournir-un-effort-de-400>

<http://entrepreneur.lesechos.fr/.../la-loi-de-finances-pour-2013-est-adoptee-10025054.php>

<http://entrepreneur.lesechos.fr/.../loi-de-finances-2013-zoom-sur-la-taxation-des-plus-values-10025187.php>

Libération du 19/12/12, « Un budget serré sur sa gauche »

Libération du 30/12/12 Le bricolage fiscal, un entretien avec Thomas Piketty

L'humanité 31/12/12 La « charge excessive », alibi de la censure

Rythmes scolaires ... ou de l'enfant ?

PAR BRIGITTE GRAUX

L'enfant est un élève, mais pas seulement. C'est un être en croissance sollicité par de nombreuses possibilités d'activités extra-scolaires et familiales, dont la résistance physique est en construction.

Les travaux de chrono-biologistes, de bio-psychologues, de pédiatres depuis les années 1980 (H.Montagner, P.Fraisse, F.Testut) ont amélioré la connaissance sur les moments de la journée de l'enfant où l'attention permettant les apprentissages est la meilleure, sur les moments de l'année où la fatigabilité augmente.

Parallèlement, en 10 ans, nous avons dû assister à un démantèlement de l'Education Nationale et à la diminution de la réussite des élèves aux évaluations internationales (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves - PISA - mais aussi Programme international de recherche en lecture scolaire - PIRLS).

Sans révision des « programmes » ni du nombre de matières enseignées, sans autre « aménagement » que la suppression de postes d'enseignants avec, de plus un « accompagnement » supplémentaire pour les élèves en difficulté prolongeant leur présence à l'école, la mise en place en 2008 de la semaine de 4 jours de classe (24 h par semaine) pendant 36 semaines a généré une fatigue générale, formidable gâchis.

Ce rythme a fait l'unanimité contre lui.

Dès 2010, les institutions (Académie de Médecine, Inspection Générale de l'Education Nationale), les enseignants, les parents, les enfants eux-mêmes, ont réclamé un changement. Pour cela, le gouvernement de l'époque n'était pas le bon ! Cependant, en 2011, il a créé et réuni un comité de pilotage dont les travaux ont été ignorés...

Changer le fonctionnement actuel : une évidence ! Une nécessité impérieuse et urgente !

L'ambition du président F. Hollande est claire et a été présentée dès les 60 engagements pour la France : « remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de

l'action publique » (propositions 36 à 40), en faire la priorité du quinquennat.

Le ministre V. Peillon a initié une large concertation nationale (du 5 juillet au 9 octobre 2012) préparant la « refondation de l'école », en réunissant les nombreux interlocuteurs concernés par l'Education des enfants.

Une loi d'orientation est en préparation dans le but d'« alléger les journées de classe en répartissant mieux le temps scolaire afin d'améliorer l'efficacité des apprentissages. »

Des modifications à plusieurs niveaux sont envisagées : formation des enseignants, révision des programmes des matières enseignées, répartition des journées de classe tout au long de l'année civile (durée des vacances d'été et intermédiaires), emplois du temps des enfants pendant la semaine et chaque jour de classe...

Ce dernier thème, fort médiatisé sur « les rythmes scolaires », concerne les plus jeunes des élèves, ceux du premier degré (écoles maternelles et élémentaires).

Mais d'autres paramètres surgissent : Tenir compte des différences entre vie rurale et vie urbaine... Offrir de bonnes conditions d'accueil aux élèves... Pouvoir financer le personnel nécessaire pour cela : enseignants, agents territoriaux, éventuellement des transports supplémentaires...

Combien de réflexions, d'échanges nombreux entre les partenaires concernés (Etat et élus locaux des communes et départements)...

Un seul but : parvenir à la mise en place d'une organisation cohérente et bénéfique pour les enfants !

Des décisions ont déjà été prises et appliquées :

-Modification de l'année scolaire ;
-Allongement des vacances de « Toussaint » à 2 semaines : c'est une époque de l'année où les enfants sont particulièrement vulnérables aux « coups de fatigue » ;

- Alternance semaines de classe/ semaines de vacances respectant le rythme conseillé par les chrono-biologistes

Une autre étape est prévue :

- Modification de la semaine et de la journée scolaires - Neuf demi-journées de classe dont le mercredi matin dès la rentrée de septembre 2013 (sauf dérogation exceptionnelle)

Ce changement d'habitudes et de rythme de travail des personnels concernés, parents, salariés, nécessitera une adaptation comparable (bien qu'inversée) à la précédente de 2008, adaptation des emplois du temps de tous, tant il est vrai qu'en France, le rythme des « scolaires » conditionne la vie sociale des familles (travail des parents, vacances), le tourisme, mais aussi des entreprises, et même les calendriers des réunions !!!

Des précisions sur la durée de chaque journée de classe ainsi que celle de la « pause méridienne » (la durée de 2 heures est recommandée par les chercheurs), sur le nombre d'enfants par « encadrant » pendant le temps extra-scolaire, déterminent la durée de l'intervention respective des enseignants et du personnel municipal et associatif prenant « en charge » les enfants. Le coût de l'intervention des personnels hors Education Nationale étant de la responsabilité des communes, une aide financière est désormais prévue par l'Etat pour 2013.

Au moment où j'écris cet article (6 / 01), la mise en place du dispositif à La Rochelle est en phase de recensement des problématiques : changement des horaires des écoles, révisions des emplois du temps des personnels, harmonisation avec les associations péri-scolaires, nécessité du recrutement de personnel qualifié supplémentaire et de recherche du financement indispensable.